

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JA-04

PORTANT NOMINATION EN 2025-2026 DES JURYS D'ADMISSION
DE L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR UNE ADMISSION EN 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme de Bachelor universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu l'arrêté n°2025-108 relatif à la nomination du Directeur de l'IUT ;

Vu les statuts de l'IUT de Tremblay-en-France de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2025-2026 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations de l'IUT de Tremblay-en-France en 2026-2027, est fixé comme suit :

Akrum ABDUL-LATIF
Razwan SHARIF
Arafet BOUHALLEB
Joël MESTADIER
Abderrahmane BOUABDALLAOUI
Lamiaa DAHITE
Ali TAIBI
Mano MADI

ARTICLE 2 –

M. Akrum ABDUL-LATIF est nommé président du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 09 octobre 2025

Le président

Université Paris 8 - Vincennes - Saint - Denis
Arnaud LAIM
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON